

Les chèvres sauvages des gorges de l'Ardèche

Elles sont sauvages sans avoir peur de l'homme. Il y a eu dans ces gorges en 1956 un couple un peu atypique qui avait décidé d'acheter une maison au bord de la rivière Ardèche. On appelle ce bâtiment le château de Gaud, en réalité une ferme avec deux tourelles, pour en faire une résidence secondaire. Pour entretenir ces terrains ils avaient d'abord placé des daims, sauf que les daims n'ont pas résisté à la chaleur ! Ils ont alors pris des chèvres, qui sont parfaitement adaptées à ce genre de milieu. N'étant pas là en permanence, on ne sait pas trop ce qui s'est passé mais en tout cas les chèvres ont repris leur liberté.

Il y avait à l'époque quatre chèvres d'élevage, des grandes, blanches ou brunes, pour le lait, avec un bouc. Et il y avait aussi 12 petites chèvres naines, qu'on dit d'Abyssinie. Ce sont des chèvres à poil long, avec des robes multicolores. Bien sûr ces chèvres se sont mélangées entre elles. Elles n'ont plus de chèvrerie, ni de chevrier, elles sont parfaitement libres et elles ont créé une variété spécifique aux gorges de l'Ardèche.

Aujourd'hui on estime qu'elles sont à peu près 150 à vivre librement ici et depuis la rivière et sont en train de conquérir l'autre rive. Elles vont donc se multiplier.

Etant donné que nous sommes dans une réserve naturelle d'environ 16 km² il n'y a absolument aucune contradiction pour qu'elles puissent vivre librement, si ce n'est... les motards ! qui lorsqu'ils prennent la route touristique des gorges viennent souvent pour faire de la vitesse. Certains aimeraient les éliminer mais nous on est plutôt pour les conserver. C'est quand même très sympathique. Comme il commence à faire chaud les plus jeunes sont cachées à l'ombre mais il y a deux ou trois semaines on les voyait sur les bas-côtés. Pour les voir plus facilement il faut venir quand il n'y a pas de voiture, soit au lever ou au coucher du soleil. **MJ**

Source : Laurence Accard, guide de voyage « Ardèche en Tête » (Voyage Buchard 06.2023)



27.06.2023 © M. Julmy